

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année ; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10 ; A Paris, chez M. Alexandre Mesnard, libraire, place de la Bourse.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

LYON, 13 MARS 1851.

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA POLOGNE.

Journées du 24 et du 25. — Batailles de Bialolenka, de Kawenezyn et de Zegrz. — Journée du 26. — Retraite des Polonais. — Interruption des hostilités. — Incendie de Praga. — Bruits sur la reddition de Varsovie le 27.

Voici une relation du désastre que la Pologne vient d'éprouver. Quoiqu'aucun rapport officiel n'ait été publié encore, elle est cependant exacte ; nous l'avons composée avec les journaux de Varsovie, le *Courrier*, la *Gazette d'Etat* et la *Nouvelle Pologne*, la *Gazette de Berlin*, le *Courrier de Nuremberg*, et nos lettres particulières. Aidés de ces secours, il nous a été possible de suivre l'ordre des dates et des événements.

L'armistice demandé le 22 à l'armée polonaise par le général russe de Witt s'est prolongé jusqu'au surlendemain ; du moins les armées sont demeurées en présence le 22 et le 23 sans combattre ; mais les hostilités recommencèrent le 24, dès le point du jour ; elles devaient ne se terminer que par le triomphe ou par l'asservissement de la Pologne.

C'est au-delà du Bug près de Zegrz, où l'ennemi s'était concentré avec des forces considérables, que le combat s'engagea ; les Polonais qui gardaient le pont de la Narew, en avaient brûlé la moitié ; s'ils ne l'avaient fait, le pont aurait été emporté par les Russes. Ce point était d'une haute importance, aussi de grandes forces ennemies s'y concentrèrent ; une lutte opiniâtre commença ; elle cessa lorsque le pont eût été incendié ; mais à midi le combat reprit de nouveau. Des Russes, en grand nombre, parurent au sud de la Narew, à un demi-mille de Varsovie. Ils furent joints bientôt par les Polonais, et l'action devint très-vive ; elle dura jusqu'à sept heures du soir ; on entendait le bruit du canon de Varsovie, où, dès cinq heures et demie, les blessés étaient transportés. Ceux qui revenaient du champ de bataille dirent que le colonel Jankowski commandait la cavalerie, composée de détachements du 1^{er} et du 5^e régiments de chasseurs, de Marars et de cavaliers de Plock. Le général Malachowski était à la tête de l'infanterie formée des 1^{er} et 5^e régiments. Plus tard d'autres régiments renforcèrent ces troupes.

Cependant on se battait aussi sur d'autres points. De grand matin, dans cette même journée du 24, un nouveau corps russe s'était avancé près de Bialolenka ; combattu avec vigueur, il fut repoussé et perdit cinq pièces de canon. Cette attaque de l'ennemi n'était vraisemblablement qu'une fausse démonstration pour attirer sur ce point l'attention de l'armée et opérer aussitôt de Grochow sur la capitale. Près de Grochow, le maréchal Diébitsch avait réuni, outre les corps d'armée du général Pahlen, ceux des généraux Rosen et Geismar, et celui du prince de Schwartzemberg. Il tenta le passage de la Vistule avec cette immense supériorité de forces. Pendant le combat, un caisson, chargé de grenades, sauta au milieu de l'aile droite de l'armée polonaise et y causa de grands ravages. C'est vraiment étrange qu'au moment où les Polonais se battaient avec tant de valeur à Grochow, beaucoup furent jetés dans la plus grande consternation par le bruit que l'ennemi était entré à Praga. Ce qui donna lieu à ce bruit, c'est la confusion momentanée qui se manifesta dans leurs rangs, et qui s'accroissait à mesure que les troupes s'éloignaient du champ de bataille. Mais cette frayeur panique ne pouvait être durable ; car le motif en était incroyable.

A peine le feu avait-il cessé à l'aile gauche, près de Bialolenka, qu'il avait recommencé avec la même vivacité du côté de Kawenezyn et de Grochow. La grosse artillerie des Russes faisait un mal affreux ; ils avaient plus de 150 canons sur le champ de bataille. La plus grande partie de l'armée polonaise ne put prendre part au combat ; elle était échelonnée en réserve pour défendre Praga. Accablés par le nombre, l'aile gauche des Polonais et le centre de leur armée se retirèrent auprès de Grochow, et la nuit du 24 au 25 laissa les deux camps ennemis dans cette position. Les Russes avaient attaqué sur tous les points et combattu pendant le jour entier. On évalue la perte des Polonais, dans cette première journée, à deux ou trois mille hommes ; celle de l'armée russe fut beaucoup plus considérable.

Le 25, dès quatre heures du matin, le feu recommença sur toute l'étendue de la ligne. Un engagement

général eut lieu ; l'instant décisif était arrivé. Telle était la violence et la proximité des décharges de l'artillerie que les murs de Varsovie paraissaient en être ébranlés. On peut difficilement se faire une idée de l'acharnement des Russes ; sept fois repoussés, ils revinrent sept fois à la charge. Mais, résolu à vaincre ou à périr, les Polonais n'ignoraient pas que leur sort dépendait du résultat de la bataille, et ils soutinrent avec la plus grande vigueur les attaques de leurs adversaires. L'engagement le plus vif avait lieu entre Tarchomin et Bialolenka. Le général Uminski commandait la cavalerie ; il remporta l'avantage, l'ennemi se retira après avoir perdu plusieurs canons et laissé un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Vers onze heures, l'ennemi fut encore repoussé, et le feu cessa dans cette direction. Une heure auparavant, un nouveau combat s'était livré à l'aile droite de l'armée polonaise, depuis la route de Gombkoss jusqu'à la Vistule. Plusieurs centaines de canons vomissaient le feu et la mort sur le champ de bataille ; une nombreuse artillerie avait renforcé les Russes ; ils lui dûrent de grands avantages. Chlopicki, Kurkowiecki, Szembek et Skrzynecki combattaient à la tête des braves Polonais. Les hommes armés de faux se conduisirent vaillamment, aidés du second régiment de hulans polonais ils assaillirent un régiment de cuirassiers, et l'anéantirent presque en totalité. Les Polonais résistèrent aux forces supérieures qui les attaquaient de tous côtés avec toute l'opiniâtreté que peut donner le désespoir et la volonté de périr les armes à la main. Mais que pouvait toute leur vaillance contre l'énorme disproportion du nombre. Le combat se soutenait avec la plus grande ténacité ; il y eut des deux côtés une perte très-grande. Le vieux Chlopicki se multipliait, on le voyait partout où le danger était le plus grand ; il eut deux chevaux tués sous lui ; enfin une grenade le blessa au pied. On le transporta à Varsovie, et l'incertitude de son sort causa une grande sensation dans l'armée. Mais l'intrepide général eut à peine resté quelques instans dans la capitale, qu'il se hâta de repasser sur le champ de bataille. Son digne émule, le général Zimirsky n'eut pas le même bonheur : blessé dangereusement dans l'après-midi par un boulet, et porté à Varsovie, il mourut dans les bras de sa femme au moment où les chirurgiens mettaient le premier appareil à sa blessure. Grand nombre de blessés et de prisonniers furent conduits dans la capitale, pendant la journée. Les Russes éprouvèrent, de leur côté, un dommage considérable ; ils perdirent quatre généraux ; deux régiments de leur infanterie et un régiment de cavalerie furent écrasés ; une de leurs batteries fut en partie prise, en partie enclouée ; 20 mille morts de l'un et de l'autre côté couvraient cette vaste scène de carnage et de désolation ; et la nuit seule mit fin à cette effroyable bataille. Les Polonais avaient glorieusement combattu, mais leurs forces étaient épuisées ; les restes de leur armée se retirèrent sous Praga ; le généralissime prince Michel Radziwill résigna le commandement, dont le général Skrzynecki fut investi par le suffrage unanime des membres de la diète.

Le 26, les deux armées ne s'attaquèrent point. Le gouvernement national adressa cette proclamation aux habitans du faubourg de Praga : « Les derniers résultats du courageux combat que nos troupes valeureuses ont » ont livré à l'ennemi, nécessitent la destruction des » maisons situées au-delà des fortifications, pour lui ôter » toute possibilité de se soustraire au feu de notre artil- » lerie. La patrie, en vous demandant ce sacrifice, im- » pose en même tems à la nation et au gouvernement » le devoir sacré de vous indemniser de cette perte de- » venue nécessaire. Le gouvernement national, qui en » prend ici l'engagement solennel, s'empresse de vous » assurer, habitans de Praga, que, conformément à la » résolution de la diète du 7 de ce mois, il s'efforcera de » s'acquitter, aussitôt que possible, de cette dette sa- » crée. » Cette invitation fut écoutée ; les Polonais, ainsi qu'ils l'avaient résolu, brûlèrent eux-mêmes Praga, et ne laissèrent aux Russes que les ruines de ce riche faubourg. Un décret du gouvernement national déclara tout le royaume de Pologne en état de guerre, et ordonna une levée en masse de tous ses habitans, sous peine de mort.

On s'attendait, le 27, à une nouvelle bataille. L'armée polonaise s'était concentrée dans Varsovie et aux environs. Ici les renseignemens exacts nous manquent pour continuer cette relation.

On dit que la municipalité de Varsovie avait résolu, le 28, de recourir à la clémence de l'empereur et de se rendre à discrétion. Si l'on en croit la *Gazette politique* de Munich, du 7 mars, les Russes occuperaient Varsovie et lui auraient accordé une capitulation.

Si l'on ajoute foi à une nouvelle peu vraisemblable que

donne une gazette de Pologne, l'empereur Nicolas est arrivé à Jablona, il a l'intention de se rendre à Berlin ; le duc de Mortemart, notre ambassadeur, l'accompagne.

On ne sait rien encore du sort des débris de l'armée polonaise. La *Gazette d'Augsbourg*, que nous avons sous les yeux est du 9 mars : elle donne des nouvelles de Berlin du 5 et ne dit rien de positif sur les événemens de Pologne depuis le 27.

ALLEMAGNE.

Suite de la lettre du patriote allemand.

(Voir notre n° du 12 de ce mois.)

Nous avons fait connaître les craintes des peuples allemands à l'aspect de la France, qui veut seulement peser dans la balance de l'Europe, dans cette balance trompeuse où sont pondérés, non les intérêts des peuples, mais ceux des gouvernemens absolus. Oui, les patriotes allemands voient avec crainte la France abandonner les principes de sa révolution pour se rendre seulement redoutable au-dehors, dût-elle même pour atteindre ce but se replacer sous le joug du pouvoir absolu ou du despotisme militaire. Oui, les vrais patriotes courraient aux armes, si la nation française voulait encore imposer aux autres, et ses idées et ses institutions. Mais si, fidèle aux principes de la justice, elle respecte les droits naturels des peuples, ils seront tous ses alliés dans la sainte cause de la liberté et des améliorations sociales.

Quel est véritablement l'ennemi de la France aujourd'hui ? que doit-elle combattre de tous ses efforts, sans s'inquiéter de la balance européenne et des promesses artificieuses des gouvernemens ? La sainte-alliance et l'influence mystérieuse qu'elle exerce partout, oui, partout sans exception. Cette alliance des despotes contre les peuples, a, par la chute de l'ancien gouvernement, perdu, en apparence du moins, l'un de ses membres les plus importants. Ils sont forcés de resserrer les liens qui les unissent, ce réseau dans lequel les nations sont enchaînées ; ils se déclarent tous solidaires pour l'oppression des peuples. Cette déclaration trace à la France son plan de campagne ; qu'elle proclame franchement le pacte de solidarité pour l'indépendance nationale, et les peuples répondront.

La sainte-alliance n'emploiera peut-être pas la violence pour ressaisir la grande nation ; les peuples ont reconnu leurs intérêts, et ce vautour a déjà une aile paralysée. Mais elle emploiera la ruse, et les moyens les plus commodes pour elle sont encore les vieux artifices de la diplomatie.

La malédiction des peuples poursuit tous ces machiavels cloche-pied, tous les rédacteurs de ces protocoles et de ces traités qui passent sur la tête des nations comme les nouvelles transmises par le télégraphe. La France sera toujours dupe de ces Crispin politiques. Si elle veut échapper aux laçets de la sainte-alliance où elle est déjà prise, si elle veut sortir victorieuse de la lutte qu'elle a engagée en faveur des droits de l'homme, qu'elle renonce à toutes ces alliances fallacieuses avec les gouvernemens, qu'elle entre franchement dans la route d'une politique généreuse, et toute dans l'intérêt des peuples. Cette gloire immortelle est plus belle que celle des conquêtes : elle est digne de la France.

Que veulent les peuples ? L'Europe ne veut plus de cette alliance oppressive des souverains ; elle tend à former une grande famille de peuples libres. Le système de la balance européenne n'est qu'une farce ridicule. Il n'y aura d'équilibre réel et de paix durable que par la réunion, par la fédération des populations homogènes et de même race. La nation française est un seul peuple, en cela réside la force. L'Italie n'est pas unie, mais elle veut l'être. La Pologne, n'est peut-être plus qu'une terre teinte du sang des Polonais ! N'importe, cette terre doit un jour se soustraire à la domination russe. La Hongrie secouera le joug accablant de l'Autriche. L'Allemagne, le cœur de l'Europe, et sous ce rapport l'Etat le plus important, demande l'union des peuples Allemands, mais non pas telle qu'elle est représentée par une diète, véritable hôpital d'incurables. Tous les chants de la jeunesse reviennent à ce refrain : *Une patrie*, et les hommes généreux le répètent. Point de Prusse, point de Bavière *Une Allemagne !*

Que faut-il faire ? Que la France abandonne sa politique égoïste, qu'elle le fasse sans restriction, que le bonheur de l'Europe ne soit plus pour elle un simple prétexte, qu'elle déclare refuser son appui à tous les anciens gouvernemens du continent et rester sous les armes jusqu'à ce que tous les peuples qui veulent briser leur joug aient pu y parvenir ; qu'elle laisse organiser dans son sein une armée de la liberté, composée d'Allemands au Nord, d'Espagnols au Sud, d'Italiens à l'Est ; alors, j'en réponds, 100,000 Allemands forme-

ront son avant-garde. Alors les peuples libres pourront convoquer un congrès de véritables députés; ils pourront, et avec connaissance de cause, faire des traités pour la prospérité des arts et des sciences. Et quant à la population surabondante de l'Europe, la France peut ouvrir dans la côte d'Afrique des colonies libres et indépendantes dans leurs relations commerciales.

Quel rôle pour la France! quelle belle page dans son histoire!

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, le 13 mars 1830.

Monsieur,

Ayant lu dans votre journal du 11 du courant, que l'arrestation de deux des individus prévenus de l'attaque du courrier de la malle, dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, était attribuée à la garde nationale de l'Arbresle, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire rectifier cette erreur dans votre prochain N°; non qu'elle n'ait montré, ainsi que celles de toutes les communes environnantes que j'ai parcourues aussitôt que j'ai eu connaissance de cet événement, un zèle tout-à-fait admirable, ce dont je me suis fait un devoir de rendre compte à mon retour à l'autorité; mais je dois aussi affirmer que cette arrestation est due à la garde nationale de St-Martin-en-haut et à la brigade de gendarmerie de Duerne, dirigée par M. le capitaine de Cordoue.

J'ai l'honneur, etc.

P. LEDOUX,

Lieutenant-colonel, chef de la 19^e légion de gendarmerie.

Erratum. — A l'article *Allemagne*, inséré dans notre N° du 12 mars, page 2, deuxième colonne, ligne 50, au lieu de: L'un des gouvernements le plus contenu; lisez: L'un des gouvernements le plus coûteux, ainsi qu'à la note 7, ligne 3.

PARIS, 11 MARS 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Il n'y a point encore de cabinet formé. Le conseil tenu hier soir, bien que M. Casimir Périer y ait assisté, n'a point amené de résultat. La condition principale mise par ce prétendant, que le roi ne présiderait plus qu'une fois par semaine le conseil des ministres, et qu'il laisserait à ses conseillers responsables une latitude d'action plus en rapport avec les principes constitutionnels, dont l'oubli a perdu Charles X, ne paraît point encore tout-à-fait acceptée. Toutefois on regarde comme certaine la résolution prise par MM. d'Argout, Sébastiani, Barthe et Soult de rester dans l'administration nouvelle. M. d'Argout passerait au ministère de l'intérieur, on offrirait la marine à M. de Rigny, qui est d'ailleurs regardé comme trop habile pour l'accepter en ce moment; M. Humann entrerait aux finances, et M. Barthe acceptant les sceaux, M. Bertin Devaux, (du *Journal des Débats*), aurait l'instruction publique. Si M. Casimir Périer faisait partie du nouveau cabinet, ce serait comme président sans portefeuille; mais, d'un autre côté, le maréchal Soult paraît peu disposé à accepter un président, et demande que chacun des ministres le soit à son tour, et que le conseil s'assemble à tour de rôle chez le président du jour.

Il est fort possible que nous restions quelques jours encore dans l'état d'incertitude et de juste milieu où nous laisse la démission de M. Laffitte.

— Il paraît certain que le bruit d'un mouvement de troupes vers la frontière des Alpes était sans fondement: ce qui le ferait croire, c'est qu'on donnait pour général à cette armée M. le maréchal Gérard, le plus intrépide champion du parti de la paix.

— On pense que l'inaction inconcevable du gouvernement, contre l'intervention italienne, a sa source dans des communications de M. d'Appony, qui serait parvenu à présenter comme un mouvement en faveur du duc de Reichstadt, l'insurrection tout-à-fait unitaire de l'Italie centrale. Or, après la république, le duc de Reichstadt est la chose que notre gouvernement redoute le plus.

— Le congrès Italien, réuni à Bologne, a décrété à l'unanimité l'émancipation des provinces et des villes unies, quant à la puissance temporelle du pape, l'unité des provinces, le maintien de chacune d'elles dans son intégrité territoriale telle qu'elle existait au 1^{er} février 1831.

— Des nouvelles apportées à Bologne, le 27 février, par un voyageur, ont appris que les Trasteverins occupaient les rues de Rome, forçant les citadins à jurer fidélité au pape, et qu'une guillotine était établie en permanence sur la place del Popolo. Toutefois, le pouvoir papal paraissait près d'expirer, et ses membres faisaient les plus prompts préparatifs de départ.

— La gazette de Berlin, du 5, n'apporte aucune nouvelle de Pologne: il n'est rien venu non plus par voie extraordinaire: point de nouvelles, bonne nouvelle.

— Quelques rassemblements sans grande importance ont eu lieu aujourd'hui devant Ste-Pélagie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Cas. PÉRIER.)

Fin de la séance du 10 mars.

M. de Mosbourg commence un discours sur ce projet de loi au milieu des conversations particulières. C'est en vain que M. le président réclame le silence, MM. les députés ne continuent pas moins à causer entr'eux.

M. le président: Il y a déjà plusieurs fois que j'invite MM. les députés au silence; que ceux qui veulent parler de nouvelles aillent dans la salle des conférences, et qu'ils ne privent pas la chambre d'entendre un des orateurs les plus versés dans la matière qui nous occupe actuellement.

Plusieurs membres sortent de la chambre.

M. de Mosbourg continue son discours, qui, malgré son importance et le talent de son orateur, n'est pas mieux écouté.

M. E. Salverte vote en faveur du projet. Sans doute, la conduite du ministère n'a pas toujours été telle à ses yeux, qu'il ne croie pas avoir quelques reproches à lui adresser, mais ce n'est pas une raison pour lui refuser des fonds dont la nécessité est si urgente et l'emploi si indispensable dans l'intérêt bien entendu de la patrie.

M. le ministre des finances justifie en peu de mots le ministère des reproches qui lui ont été adressés, et démontre la nécessité du projet dont il demande l'adoption.

M. de Caux, ancien ministre de la guerre, monte à la tribune, un profond silence s'établit.

Messieurs, dit l'honorable membre, je viens vous présenter quelques courtes observations qui se rattachent au projet de loi dont le but est créer les moyens de faire face aux dépenses extraordinaires qu'exige notre situation militaire.

M. le ministre de l'intérieur s'exprimait ainsi, le 3 de ce mois, à la chambre des pairs: (Écoutez! écoutez!)

« Elles étaient profondes les plaies que la restauration nous a laissés à guérir: les places fortes démantelées, sans approvisionnement, sans munitions; les cadres de l'armée vides et dégarnis, les arsenaux sans armes; voilà quelle était la position militaire de la France au départ de Charles X. »

Cette situation accuserait tous ceux qui ont pris part depuis seize années à la direction des affaires du département de la guerre. Je désire vous convaincre de l'inexactitude de ces assertions. (Nouveau mouvement d'intérêt.)

Avant de quitter le ministère de la guerre, j'ai fait constater par des pièces authentiques, confirmées par le compte en matière qui vous a été soumis récemment, la situation du matériel de l'armée.

Il existait, au 1^{er} janvier 1829, dans les magasins, un approvisionnement de réserves en grains pour nourrir 180,000 hommes pendant six mois, et un approvisionnement d'habillement pour 60,000 hommes.

On affirme que les arsenaux étaient sans armes et les places sans munitions. Il résulte d'un état dressé par l'officier supérieur qui dirige dans ce moment le service de l'artillerie au ministère de la guerre, que les places et les arsenaux renfermaient, au 1^{er} janvier 1829, 840,334 fusils neufs, 48,590 mousquetons, 56,383 paires de pistolets, 336,324 sabres, 26,530 lances et 5,529 cuirasses; 70,000 fusils ont été fabriqués en 1829, de sorte qu'en comprenant ceux dont les troupes étaient armées, il existait, au 1^{er} janvier 1830, plus de 1,200,000 armes à feu et près de 400,000 armes blanches.

Dans aucun tems, et sans excepter les époques où la France a déployé toutes ses forces, un pareil approvisionnement d'armes n'a existé.

Il résulte encore des mêmes documents, que je déposerai sur le bureau, que l'artillerie possédait, au 1^{er} janvier 1829, 11,152 bouches à feu, dont 4,503 de campagne, 10,580 affûts de siège et de campagne, 8,612 voitures pour le service de l'artillerie, et 1,200 pour le service des équipages militaires, 7 millions de kilogrammes de plomb, et 41 millions de cartouches.

Vous vous rappelez, Messieurs, les pertes que ce service a éprouvées en 1814 et 1815, et vous reconnaîtrez que le corps de l'artillerie a fait de grands efforts pour parvenir à réparer ses pertes.

J'ai cru ne pouvoir me dispenser d'opposer cette situation aux allégations auxquelles je réponds.

Quant aux places de guerre, jetez les yeux, Messieurs, sur la demande de fonds faite par le ministre de la guerre: elle est de 15 millions. Pensez-vous que si les places étaient il y a six mois dans l'état qui est supposé, la somme de 15 millions, dont une grande partie est destinée aux travaux qui s'exécutent pour la défense de Paris, fut suffisante pour les mettre dans un état respectable.

Vous n'avez pas oublié qu'en 1814 ces places étaient dans l'abandon le plus déplorable; tandis que des sommes considérables étaient prodiguées dans des places étrangères, dans l'intérêt de la conservation du territoire conquis, des ordres absolus prescrivaient d'abandonner les places françaises à la destruction du tems.

Depuis 1814 le corps du génie n'est pas resté inactif; 120 millions ont été employés à réparer les places et le casernement. Grâce au zèle judicieux des officiers de cette arme et à la direction donnée par le comité du génie, les places importantes ont été mises en état de défense. Sans doute il reste beaucoup à faire: des créations nouvelles que commandent les changements survenus dans l'art de la guerre, de grands travaux pour compléter les moyens défensifs existants, exigeront des dépenses considérables qui n'ont jamais été dissimulées, mais lorsqu'au moyen des fonds qui vous sont demandés, les travaux qui ne s'exécutent qu'au moment de la guerre seront terminés, ces places présenteront les moyens de résistance qu'elles ont toujours opposés à l'ennemi.

Les cadres de l'armée étaient vides (ajoute-t-on); ces cadres, Messieurs, devaient avoir l'effectif déterminé par la loi de finances. J'ai peine à comprendre ce reproche alors que le budget qui vous est présenté pour 1830, dans la supposition du maintien de la paix, est inférieur à celui de 1830 de 284 hommes et de 1800 chevaux. La grande expérience de M. le ministre de la guerre l'a convaincu que tous les efforts du gouvernement devaient avant tout avoir pour objet de conserver des cadres si difficiles à improviser.

C'est ainsi que s'exprimait, au nom de l'illustre maréchal, M. le président du conseil, en vous présentant le budget des dépenses extraordinaires.

« Grâces à la force de nos cadres nous n'avons pas de nouveaux corps à former, on n'a créé que des bataillons et des escadrons, et nous aurons porté ainsi nos forces à 434,000 hommes; les cadres existants permettront de porter ce nombre à 500,000 si notre politique le rendait nécessaire.

J'ignore les changements qui sont survenus dans le personnel et le matériel de l'armée depuis le 8 août 1829; la force de l'armée a été augmentée de 18,000 hommes pour l'expédition d'Alger, augmentation qui n'a pas été compensée par le licenciement prononcé après les événements de juillet; les comptes de 1830 permettront d'apprécier les mutations, en s'appuyant sur les états de situation et les inventaires: ce qui importait à l'administration à laquelle j'ai appartenu, c'était de constater les faits à l'époque qui a vu finir sa responsabilité.

Si j'ai cru utile, Messieurs, de vous présenter ces explications, c'est moins dans l'intérêt d'une justification nécessaire que parce qu'elles m'ont paru bonnes à présenter à nos amis et à nos ennemis (bravos universels), et parce qu'elles sont de nature à inspirer de la confiance au-dedans et de la circonspection au-dehors.

Je vote pour le projet de loi amendé par la commission. (Très bien! très-bien!)

M. le maréchal Soult: Je suis loin de contester les détails qui viennent d'être donnés; ils reposent sur des faits: mais il est certain que les approvisionnements dont on vient de parler comme existants dans les arsenaux et dans les places fortes n'étaient qu'une partie de ce qui était nécessaire pour établir l'armée sur le pied de guerre. Depuis, à raison des armemens qui ont été faits et des corps de nouvelle formation qui ont remplacé les troupes licenciées, il a fallu, en augmentant les cadres de recrutement, augmenter les approvisionnements. Les fusils étaient en effet assez nombreux pour en fournir à une armée très-considérable; mais il faut observer que la garde nationale en a reçu au-delà de 650,000 (Sensation.)

Quant aux places de guerre, le mot d'abandon qui a pu être glissé dans le discours d'un orateur peut être exagéré; cependant il existait bien des vides, et notamment dans la direction de Valenciennes; il a fallu dépenser 750,000 fr. pour achever des objets indispensables; il a fallu dépenser ailleurs deux millions pour achever des armemens incomplets; mais il y avait surtout défaut d'approvisionnement dans les forteresses.

Je ne prétends pas que les places fortes aient été abandonnées, on y avait même fait des dépenses d'entretien; mais enfin on n'y avait pas fait les réparations suffisantes pour les mettre en état de défense dans le cas d'une invasion étrangère.

Ce qu'on vient de dire sur le nombre des canons et sur la quantité des munitions est très-vrai; mais il faut observer, à l'égard des munitions, qu'on en a envoyé beaucoup à Alger; enfin il faut soigneusement distinguer l'état de paix de l'état de guerre, et il est indispensable de voter des fonds pour se préparer à des circonstances urgentes.

M. de Caux (de sa place): Je n'ai que deux mots à dire; je n'ai voulu contester aucune des demandes de fonds. J'ai voulu seulement faire connaître la situation des choses telle que je l'ai laissée au 8 août 1829. Je connais très-bien la différence de l'état de paix à l'état de guerre; les demandes du gouvernement me paraissent très-bien motivées.

M. Odier, rapporteur, résume brièvement la discussion et persiste dans les amendements que la commission a proposés.

La délibération sur les articles est renvoyée à demain, et la séance est levée à six heures.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 11 mars.

A une heure et demie M. le vice-président Dupin aîné monte au fauteuil.

MM. Daunant, Odier, Jars, Anisson-Duperron; et plusieurs autres membres, causent ensemble près du banc des ministres qui est désert. M. Salverte, assis à sa place, est entouré par une dizaine de ses collègues. A deux heures, M. Barthe entre dans la salle et prend place au banc ministériel. Un groupe se forme aussitôt autour de lui. Quelques instans après, M. Barthe monte auprès du président et cause avec lui et M. Louis.

Plusieurs voix à gauche: M. le président, il est deux heures un quart!

M. le président: Nous ne sommes pas en nombre.

M. Mercier: Il faut faire l'appel nominal.

M. le président: On va avertir les membres qui peuvent se trouver dans la salle des conférences.

Plusieurs membres, avertis par les huissiers, rentrent dans la salle.

M. le président: L'ordre du jour est la délibération sur les articles du projet concernant la création de 200 millions d'obligations du trésor royal.

L'art. 1^{er} du projet est ainsi conçu: Le ministre des finances est autorisé à créer et à émettre pour les besoins ordinaires et extraordinaires des exercices de 1830 et 1831 des bons ou obligations du trésor, portant intérêt, et à des échéances fixes, qui ne pourront dépasser cinq années, à dater de 1831. La négociation desdits effets, dont le montant ne pourra excéder 200 millions en capital, sera faite aux époques, aux conditions, et pour les sommes qui seront déterminées par des ordonnances royales.

La commission refait ainsi l'art. 1^{er}: « Le ministre des finances est autorisé à créer et à émettre, pour les besoins ordinaires et extraordinaires des exercices 1830 et 1831, des obligations du trésor, portant intérêts, payables par trimestres, et à des échéances fixes, qui ne pourront dépasser cinq années, à dater de 1831.

« La négociation desdits effets, dont le montant ne pourra excéder 250 millions en capital, sera faite aux époques, aux conditions, et pour les sommes qui seront déterminées par des ordonnances royales. »

M. Baillot a présenté un nouveau système, qu'il développe, et dont voici le 1^{er} et le 5^e article: « Il est ouvert un crédit de 12 millions de rentes, cinq pour cent, au ministre des finances, qui est autorisé à en faire faire l'inscription au grand livre de la dette publique, avec jouissance, et à compter du 22 mars 1831.

« Jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu autrement, le ministre des finances est autorisé de faire vendre chaque année, selon les formes prescrites pour l'aliénation des biens dépendant du domaine public, la portion de bois nécessaire pour acquitter les intérêts et l'amortissement de la rente de 12 millions dont le crédit lui est ouvert, laquelle portion sera prise sur les bois qui devront rentrer dans la possession de la caisse d'amortissement, par suite de la brogation ci-dessus.

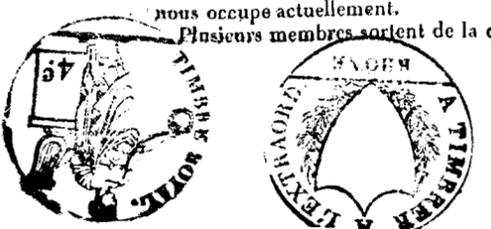
M. Thiers demande la parole. Messieurs, dit-il, c'est comme député que je prends la parole. Ayant coopéré à la confection du projet, je puis peut-être présenter quelques observations utiles.

L'orateur rentre ici dans la plupart des considérations qu'a énoncées hier M. le président du conseil et qui se trouvent dans l'exposé des motifs du projet; il n'accède point ce qu'a dit hier M. Berryer, que déjà un milliard soixante millions aient déjà été mis entre les mains de l'administration. C'est-là, dit-il, une énonciation fondée sur des calculs entièrement faux (rumeur au centre droit). Une voix de ce côté: Voilà encore une nouvelle insolence! Il n'a été accordé au ministre que 600 millions pour neuf millions de dépenses ordinaires, et 200 millions pour les dépenses extraordinaires, ce qui ne fait en tout que 800 millions.

M. le président: L'amendement de M. Baillot est-il appuyé? (Au centre gauche: Oui! oui!)

M. le président: Un sous-amendement est proposé par M. Baillot à l'article 1^{er} de M. Baillot. Ce sous-amendement est une disposition additionnelle portant: « Toutefois ces rentes seront cotées séparément et distinctement de la dette actuelle.

M. Laffitte, de sa place: Je crois devoir présenter une observation dans l'intérêt du ministre qui sera chargé de l'exécution de la loi. A raison des circonstances difficiles où nous nous trouvons



Je conjure la chambre de ne pas enlever au gouvernement les moyens de rendre l'opération aussi sûre et aussi économique que possible. (Très-bien! très-bien!) Je ne puis donner mon assentiment à l'art. 1^{er} de M. Baillot. C'est un système tout nouveau qui enlève au gouvernement les ressources sur lesquelles il a compté pour le succès de la négociation.

M. Baillot : Si mon amendement devait avoir cet effet, ce serait contre mon intention : les observations de M. le président du conseil me décident à retirer mon amendement.

La rédaction de la commission pour l'art. 1^{er} est mise aux voix et adoptée.

Art. 2 (rédaction de la commission). Le ministre des finances est également autorisé à aliéner successivement, à partir de 1831, et se conformant aux règles établies pour la vente des propriétés publiques, des bois de l'Etat, jusqu'à concurrence de 4 millions de revenu net, dont le produit sera spécialement affecté au remboursement des effets qui auraient été émis en vertu de l'article ci-dessus, et subsidiairement à la diminution de la dette flottante.

M. de Mosbourg : Il me paraît indispensable de faire précéder cet article d'une disposition ainsi conçue : « La disposition de la loi de finances du 25 mars 1817, qui a réservé sur les bois de l'Etat une quantité nécessaire pour former un revenu net de 4 millions, destiné à doter les établissements ecclésiastiques, est abrogée. »

M. Voyer-d'Argenson : L'article 2 du projet, autorisant une aliénation de bois, jusqu'à concurrence de 300,000 hectares, me paraît préférable à celui de la commission qui fixe une quotité de 4 millions de revenu net.

MM. Gaëtan de Larochefoucauld, Estancelin, Hector d'Aulnay, prennent successivement la parole.

M. Duvergier de Hauranne, en adhérant à la rédaction de la commission, propose de dire : « jusqu'à concurrence de 4 millions de revenu net, et sans pouvoir dépasser 300,000 hectares de bois. » (Aux centres : Appuyé! appuyé!)

M. Laffitte : Le gouvernement s'est rendu franchement à l'avis de la commission. N'étant pas limité pour la quantité d'hectares, il lui sera facile de choisir les bois les moins avantageux pour lui, et qui pourront devenir très-fructueux dans les mains des particuliers. La limite proposée par M. Duvergier de Hauranne serait une entrave. Je demande le rejet de l'amendement.

M. Charles Dupin : Je crois, je suis même persuadé que les 300 mille hectares suffiront pour produire les 200 millions ; s'ils ne suffisent pas, le surplus sera fourni par une création de rentes. J'appuie l'amendement de M. de Hauranne.

M. Laffitte : Vous ne pouvez pas fixer deux limites dans la loi. Vous ne pouvez pas déterminer en même temps la quantité d'hectares et le revenu net. Ce serait forcer le gouvernement à aliéner les bois qui lui rapportent le plus, au lieu que s'il n'était pas limité à l'égard de la quantité de bois, il aliénerait ceux qui sont improductifs ou même coûteux entre ses mains.

M. Demarçay : Je suis entièrement de l'avis de M. le ministre des finances. Il y a un grand avantage à ce que l'on n'aliène que les bois les plus mauvais ; il y aurait de l'avantage même à donner ces bois, à les donner, entendez-vous, puisqu'ils sont onéreux pour l'Etat. Je m'oppose à l'amendement de M. de Hauranne.

M. Humann : En votant l'article de la commission, la chambre (qu'elle me permette de le dire) ne saurait pas ce qu'elle ferait : l'article du projet qui détermine la quantité d'hectares à aliéner est bien préférable.

M. Mestadier prononce en faveur de l'article de la commission un discours que la chambre n'écoute point. On remarque auprès de la porte de gauche MM. Royer-Collard et Guizot qui, assis tous les deux sur le tabouret du garçon de salle, causent ensemble avec beaucoup de vivacité.

M. Pelet propose d'ajouter dans l'article de la commission après les mots : « 4 millions de revenu net », ceux-ci : « en prenant pour base le revenu des dix dernières années. »

M. Laffitte adhère à cet amendement.

Une nombreuse députation des écoles s'est présentée chez le général Lafayette, comme président du comité polonais, pour exprimer la douleur que la jeunesse ressentait des désastres nouvelles de Pologne, et le désir qu'on élevât un monument aux martyrs de la liberté polonaise. Cette députation avait un drapeau orné d'un crêpe noir et d'un bouquet d'immortelles. Le général a répondu qu'il sympathisait, ainsi que tout le comité, avec les sentiments publics en faveur des Polonais ; que si on élevait un monument aux martyrs de cette cause, il serait un des souscripteurs ; mais que le comité avait lieu d'espérer que les nouvelles n'étaient pas aussi fâcheuses qu'on l'avait cru d'abord, et qu'on s'attendait à des éclaircissements à cet égard. Il a fait l'éloge de l'héroïsme des Polonais, et a répondu, aux cris de guerre qui paraissent de toutes parts, que ce n'était pas avec des cris de violence, mais avec cette modération qui n'exclut pas l'énergie, et à la tribune de la chambre, qu'il convenait à un député de s'expliquer sur cette question.

Ce soir, quelques atouppemens d'un aspect moins rassurant, ont parcouru les boulevards et les environs du Palais-Royal en criant : *Mort aux Russes ! vivent les Polonais !* Les boutiques se fermaient sur leur passage ; mais l'alarme n'a pas duré. Des patrouilles de garde nationale se sont portées sur tous les points et ont fait aisément disparaître ces légers symptômes de fermentation.

Hier, à neuf heures du soir, le bruit de deux coups de feu et de quelques vitres cassées a jeté quelque trouble dans les environs de l'hôtel de l'ambassade russe : on a cherché, mais vainement, l'auteur ou les auteurs de cette singulière alerte. Les voisins se sont rappelés aussitôt le fameux coup de pistolet tiré sur lord Wellington, lorsqu'il occupait précisément l'hôtel où demeure M. Pozzo di Borgo. Ce souvenir doit tenir tout le monde en garde contre des manifestations qui favoriseraient peut-être quelque intrigue étrangère en donnant lieu de croire que le droit des gens, respecté des barbares mêmes, pourrait recevoir quelque atteinte au milieu de nous.

Nous ne saurions dire combien de ministères ont été faits et défaits aujourd'hui. Chaque salon ce soir avait sa combinaison particulière. La seule chose certaine, c'est que M. Casimir Périer a accepté la mission de composer un cabinet, et qu'il a exigé pour première condition que le conseil s'assemblerait chez lui, et non plus sous la présidence du roi ; du reste, les choix de M. Casimir Périer ne sont pas connus.

Le *Courier* anglais rapportait hier, au sujet du bill de réforme accueilli avec défaveur par les spéculateurs de la Cité, ces paroles remarquables de lord Chatam :

« Les fonds publics sont un thermomètre excellent : lorsqu'ils

tombent, on peut dire avec certitude que la nation s'élève ; et, lorsqu'ils montent, que la nation est en baisse. »

Sans attacher un sens rigoureux aux paroles de lord Chatam, nous les citons pour montrer le degré de confiance que les gens raisonnables doivent avoir en ce prétendu thermomètre de l'opinion publique. La hausse ou la baisse des fonds peut s'accorder ou ne point s'accorder avec les besoins réels et les vœux d'un pays ; aussi, n'est-ce point sous les piliers d'une Bourse qu'il faut étudier ses intérêts politiques. Lord Chatam, un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre, aurait été étrangement surpris si, pour comprendre et diriger ces intérêts, on eût, de son temps, conseillé de s'en remettre à ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler des *hommes d'affaires*.

On annonce que de fortes colonnes de troupes françaises sont dirigées à marches forcées vers les frontières des Alpes.

Plusieurs généraux récemment remis en activité ont reçu aujourd'hui l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures pour leurs commandemens. (J. de Paris.)

On écrit de Metz, le 7 mars : « M. de Turmel, ex-maire de Metz, vient d'être destitué de ses fonctions de payeur-général de la même ville. »

Dans les deux mois derniers, 207 enrôlés volontaires se sont fait inscrire à la commune.

L'ordre vient d'arriver à l'arsenal d'artillerie de notre ville de préparer de suite 30 batteries de six pièces de canons, avec leurs caissons et leur matériel.

L'arsenal du génie est en grande activité pour confectionner les outils nécessaires aux régimens de génie.

Le trésorier du comité polonais de Metz a déjà reçu plus de 10,000 fr. des souscriptions départementales.

Une lettre particulière de Varsovie, du 28 février, porte qu'il y a toujours des affaires sanglantes engagées devant Praga, mais pas de résultats décisifs. Le choix du général Schryznecki, proposé par le général en chef Radziwill pour le remplacer, a obtenu l'assentiment général.

Les Polonais font des prodiges de valeur. Les faucheurs déploient un ardeur admirable. Les généraux se jettent au fort de la mêlée et préchent d'exemple ; Clopicki en deux chevaux tués sous lui ; il a été ramené blessé à Varsovie, mais il se proposait de repartir le lendemain.

Les Russes ont mis en ligne une artillerie formidable et de nouvelles troupes, qui portent à 120,000 hommes la force de leur armée, mais tout Polonais semble devenu soldat.

M. le ministre des affaires étrangères a reçu aujourd'hui des dépêches qui confirment ces détails. L'incendie de Praga est l'œuvre des Polonais eux-mêmes ; les Russes n'avaient encore pu effectuer le passage de la Vistule, et tout annonce que l'armée patriote défendra Varsovie avec l'intrépidité dont elle a déjà donné des preuves si glorieuses.

Le *National* d'hier contenait une nouvelle qui mériterait l'attention la plus sérieuse si elle était vraie, ce que nous ignorons complètement. Elle est rapportée aujourd'hui par plusieurs journaux du matin, et entr'autres par celui des *Debats*, sans affirmation ni dénégation. Nous la transcrivons à notre tour :

Dans une dépêche reçue à Paris samedi soir, M. le maréchal Maison rend compte au ministre des affaires étrangères d'une entrevue qu'il vient d'avoir avec le prince de Metternich. Il rapporte à-peu-près en ces termes les paroles de ce prince : « Jusqu'ici nous avons laissé la France mettre en avant le principe de la non-intervention, mais il est tems qu'elle sache que nous n'entendons point la reconnaître en ce qui concerne l'Italie ; nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection. Si cette intervention doit amener la guerre, eh bien ! vienne la guerre, nous aimons mieux en courir toutes les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes ! »

Notre ambassadeur fait suivre cette citation de réflexions qui n'ont pas besoin d'être commentées. « Vous savez, dit-il, que jusqu'à présent personne ne s'est prononcé pour la paix plus ouvertement que moi ; mais je suis convaincu aujourd'hui que, pour détourner les dangers qui menacent la France, il faut prendre sans retard, et avant que les levées de l'Autriche soient organisées, l'initiative de la guerre, et jeter une armée dans le Piémont. »

Dans son numéro de ce matin, le *National* revient sur le même sujet dans des termes encore plus décisifs. Voici textuellement ce qu'il annonce :

« Les choses marchent et deviennent de plus en plus pressantes. Le gouvernement est au moment, dit-on, de relever le gant jeté par l'Autriche. Il n'y a plus à reculer : toutes sortes de nécessités parlent. On assure que demain M. d'Appony aura ses passe-ports pour l'Autriche. »

Le même journal assurait hier et affirme encore aujourd'hui que la mission de M. le comte de Saint-Aulaire à Rome a pour but de s'opposer à ce que la révolution italienne envahisse cette capitale, et qu'il était porteur d'un protocole des cinq puissances à ce sujet.

De nouvelles informations, dit le *National*, ne nous laissent plus de doutes sur la nature des instructions données à l'ambassadeur de France près le saint-siège. Non-seulement notre envoyé doit, au nom des cinq grandes puissances, s'opposer à toute entreprise que les Bolonais voudraient tenter sur Rome, mais si le pape se trouvait, par suite des événemens, obligé de quitter sa capitale, M. de Saint-Aulaire a ordre de l'accompagner, et de ne reconnaître, en aucun cas, le nouveau gouvernement romain.

Nous souhaiérons vivement de pouvoir ou confirmer ou démentir toutes ces nouvelles, car l'incertitude est un accroissement de mal dans des circonstances aussi graves. Mais nous déclarons n'avoir aucune notion à cet égard. Si le gouvernement, après les avoir vues répéter comme elles le sont par tous les journaux, pense que leur propagation peut exercer une fâcheuse influence sur l'esprit public, nous avons l'espérance qu'il les démentira dans le *Moniteur*, autant que le permettront le secret et le succès des négociations diplomatiques.

Pour ce qui est de la ville de Rome, il nous semble que la cause de la liberté italique pourrait ne pas voir un grand inconvénient à ce que cette ville toute exceptionnelle fût tenue à part du mouvement pour rester capitale du monde chrétien, d'autant que sa position physique, à l'extrémité même des états romains actuellement insurgés, ne pourrait empêcher leur indépendance, indépendance que nous avons d'ailleurs saluée dès les premiers jours, et que nous continuons à servir de toutes nos sympathies pour les libertés européennes.

Quant à l'annonce du prochain départ de M. d'Appony, cette nouvelle tombera d'elle-même par la continuation du séjour de cet ambassadeur parmi nous.

Mais ce qui nous frappe le plus dans les nouvelles du *National*,

c'est la phrase attribuée à M. le maréchal Maison, bien connu par la sagesse de son caractère, et qui serait aujourd'hui d'avis non-seulement que la guerre est inévitable, mais encore que la France doit la commencer immédiatement par un envahissement du Piémont.

Si le maréchal ambassadeur a réellement écrit de Vienne une semblable dépêche, il n'y aurait plus à marchander.

Au sujet des dispositions de l'Autriche, nous pouvons dire pour notre part que nous avons vu un voyageur arrivant de Constantinople par terre, et qui a traversé toute la monarchie autrichienne, où il a vu un très-grand développement de préparatifs militaires contre la France, d'après l'opinion universelle des officiers et des bourgeois.

La landwehr est réunie et continuellement exercée, infanterie, cavalerie et artillerie. L'esprit des peuples est travaillé contre la nation française avec beaucoup d'énergie et de succès. On nous représente comme livrés à toutes les horreurs de 93, pillant les églises, abattant les croix, incarcérant les prêtres, voulant, non plus seulement comme dans la première révolution, le renversement des trônes et des autels, mais encore celui de la propriété, et marchant enfin à la décomposition entière de tout ordre social (1). Ces monstruosités obtiennent un crédit complet dans les deux tiers des pays soumis à la domination autrichienne où, comme on sait, il n'y a point de presse pour détromper les esprits. Delà résulte une espèce d'enthousiasme patriotique parmi ces peuples pour la cause de leurs foyers, de leurs croyances et de leurs propriétés, qu'on leur dit menacés d'une épouvantable subversion, et le gouvernement opère ses levées d'hommes et d'impôts avec le plus grand succès.

Nous livrons ces faits, dont nous affirmons la certitude, aux méditations de nos hommes d'état, qui peuvent les comparer aux renseignemens fournis par les agens diplomatiques.

(*Messenger*.)

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux anglais du 8. La nouvelle répandue hier soir de l'ajournement de la discussion du bill sur la réforme parlementaire, après les fêtes de Pâques, était dénuée de fondement. La chambre des communes a prononcé lundi un simple ajournement au lendemain. Le *Courier* et le *Globe* pensent que le bill sera reçu par la chambre, sans qu'il y ait d'ajournement, pour la première lecture ; qu'on fixera pour une seconde lecture la séance de lundi prochain, et qu'alors, pour la première fois, l'on ira aux voix.

Les élèves en droit à Londres ont rédigé une pétition en faveur du bill de réforme, qui a été couverte sur-le-champ d'un nombre considérable de signatures.

Consolidés 75 3/4 7/8.

Mardi, à minuit, M. O'Connell a demandé la clôture de la discussion. Mais comme une trentaine de membres ont déclaré qu'ils avaient contracté envers leurs commettans l'engagement de prendre part aux débats, il est probable que la chambre aura prononcé un sixième ajournement au lendemain.

Par arrêt de la chambre d'accusation et de la chambre des appels de police correctionnelle réunies, en date du 9 mars présent mois, les prévenus dont les noms suivent ont été renvoyés devant la cour d'assises de la Seine, comme accusés de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat :

- 1° Sambuc, étudiant en droit.
- 2° Audry, *idem*.
- 3° Rouhier, élève en médecine.
- 4° Chapparze, élève en pharmacie.
- 5° Cavaignac, ex-capitaine d'artillerie de la garde nationale.
- 6° Guinard, *idem*.
- 7° Trélat, ex-artilleur de la garde nationale, président de la société des *Amis du peuple*.
- 8° Chauvin, peintre, ex-sous-lieutenant de l'artillerie de la garde nationale.
- 9° Guillot, ex-adjutant instructeur de l'artillerie de la garde nationale.
- 10° Lebastard, architecte, ex-maréchal-des-logis de l'artillerie de la garde nationale.
- 11° Danton, homme de lettres et membre de la société des *Amis du peuple*.
- 12° Sénard, horloger.
- 13° et 14° Les frères Garnier.
- 15° Gourdin, commissionnaire.

Trois autres personnes sont également renvoyées sous le poids de la même accusation.

La cour d'assises, dans les audiences des 5 et 7 de ce mois, s'est occupée de quelques affaires relatives aux événemens qui ont troublé la tranquillité publique à Paris dans les journées des 19, 20, 21 et 22 décembre dernier. On a vu figurer successivement sur le banc des prévenus plusieurs individus inculpés d'avoir participé à ces désordres, et les affaires les plus graves nécessitant naturellement une instruction plus longue. Les premières accusations n'ont eu pour objet que des faits qui ont pu quelquefois ne pas paraître en rapport avec l'importance des événemens au sein desquels ils se sont manifestés. Cependant ces accusations, qui ne font que précéder des accusations plus graves, ont laissé dès-à-présent entrevoir les diverses causes de ces agitations, et les divers élémens de ces troubles.

Ainsi, par exemple, un homme qui, pendant la matinée du 20 décembre, avait été vu faisant boire dans des cabarets des individus qu'il a déclaré lui-même ne pas connaître, a été condamné à six mois d'emprisonnement pour avoir, étant arrêté par la garde nationale, poussé plusieurs fois le cri de : *Vive Napoléon II !* Il avait dit dans l'instruction qu'en effet c'était son opinion, et qu'il fallait que la branche d'Orléans s'alliât à la famille de Napoléon.

(1) Des brochures composées à Vienne représentent la doctrine St-Simoniste (sans la faire connaître ni même la nommer) comme étant la doctrine fondamentale de la nouvelle révolution française, et celle que notre nation voudrait faire prévaloir par la force des armes dans toute l'Europe.

On conçoit qu'il est facile aux gouvernemens absolus de nous représenter comme des désorganisateur effrénés, en confondant avec nos vrais principes de liberté et de gouvernement représentatif les prédications d'une secte isolée qui enseigne le partage des biens ou du moins l'abolition de toute hérédité propriétaire, et qui inscrit sur sa bannière que les institutions sociales doivent avoir pour principal but l'avantage de la classe la plus pauvre.

Nous ne prétendons pas discuter ici cette doctrine ni la pureté d'intention de ses apôtres. Nous constatons seulement cette remarque qu'elle sert de prétexte aux gouvernemens absolus pour créer en leur faveur un nouveau genre de patriotisme fondé sur la conservation d'un ordre social européen dont la propriété est la base.

Un autre, arrêté par la garde nationale, criait, en passant devant les étudiants : *Vous voyez comme on arrange le peuple !* et paraissait ainsi les exciter contre la garde nationale : il a été condamné à deux mois d'emprisonnement. Il s'est ensuite trouvé quelques hommes que le désordre de l'ivresse a pu entraîner aux actes de rébellion dont ils se sont rendus coupables, et sous ce rapport, le jury a pu les voir avec indulgence. Mais tous les incidents, grands et petits, de ces graves événements, devaient être déférés au jury, et malheureusement de plus graves accusations devront lui être bientôt soumises.

C'est par erreur qu'en rendant compte de la séance d'avant-hier, nous avons indiqué M. Rater, député nouvellement élu dans le département de la Loire, comme siégeant au centre droit ; cet honorable membre siége à la deuxième section de droite, ainsi que la plupart des membres nouvellement élus, qui n'ont pu trouver place au côté gauche.

Une loi rendue depuis plus de six mois assure des indemnités aux personnes qui ont souffert dans leurs propriétés à l'occasion des événements de juillet, mais il semble que tous les droits diversément acquis dans ces patriotiques journées doivent être vus au mépris ou aux rigueurs des hommes qui nous gouvernent. Ainsi, tandis qu'ils ajournent la distribution des récompenses, sans doute jusqu'à la sortie de prison de ceux qui les ont méritées, ils prolongent par d'interminables lenteurs la gêne des malheureux indemnitaires, dont les droits sont depuis longtemps reconnus et réglés par la commission. Les nouvelles promesses du *Moniteur*, qui avait annoncé, il y a près d'un mois, que des fonds avaient enfin été délivrés pour ces paiements, ne laissent plus alors aucune incertitude sur l'acquiescement immédiat de cette dette nationale ; cependant la fin de février s'est passée sans qu'une ressource en apparence aussi certaine soit venue alléger la position des commerçants qui devaient y compter ; et même en ce moment ils ne peuvent entrevoir le jour où ces promesses cesseront d'être une déception. En attendant, les embarras se compliquant chaque jour, telle maison succombe que le recouvrement de sa créance eût sauvée de la faillite. Nous ignorons si ces retards doivent être imputés à la préfecture de la Seine, dont la caisse doit effectuer ces paiements, ou au ministère de l'intérieur, qui a nommé un commissaire pour surveiller et accélérer les opérations, mais nous n'hésitons point à en rejeter le blâme sur l'administration supérieure.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. — Londres, 7 mars.

Après avoir annoncé les premiers succès des Polonais, le *Courier* s'exprime ainsi :

«...Si néanmoins les masses meurtrières envoyées par Nicolas pour subjuguier un peuple brave parviennent, pour un tems, à comprimer les patriotes et les replacer sous le joug de l'oppression, l'héroïsme que les Polonais ont déployé fournira à la nation française un sujet permanent de reproche contre son gouvernement, pour avoir permis l'accomplissement de l'œuvre de spoliation, jusqu'à ce qu'une déclaration faite contre elle par Louis-Philippe force l'empereur à s'arrêter. Avant peu nous verrons les légions françaises s'empresser de marcher pour renverser un despotisme qui ne peut être éternel. Si, comme quelques bigots de l'Angleterre, Nicolas n'avait pas méchamment fermé les yeux sur les symptômes de notre époque, et son esprit à l'appel de la raison, de la justice et de l'humanité, il aurait fait un honorable compromis avec la nation polonaise, et aurait par-là garanti son trône et son honneur. Il vient de faire déployer un drapeau de défi contre les justes principes et les justes droits de tous les pays, et nous serions bien trompés si, à la première occasion, le signal de vengeance n'était pas donné contre lui par ceux qui se seraient empressés de le féliciter d'un arrangement honorable. Le sang de ses braves enfants fume sur le sol polonais. Des femmes, des mères, des pères demandent vengeance, et la sage Providence ne peut fermer l'oreille à leurs cris, bien que pour un tems leur cause puisse céder à la force et à l'oppression. L'histoire ne fournit pas un seul exemple d'une agression aussi cruelle et aussi peu fondée que celle des Russes, et nous ne pouvons croire qu'elle reste impunie, lorsque nous réfléchissons que cette agression prend encore un caractère plus odieux de la lâcheté personnelle de celui qui la commande, de celui qui, à Varsovie, s'est mis en sûreté à bord d'un vaisseau ; qui ne peut racheter, comme soldat, les vices qui le dégradent comme homme ; qui, dans sa capitale, chante des *Te Deum* à l'occasion de l'effusion d'un sang brave et innocent versé par les instrumens de sa tyrannie, mais qui n'a pas assez de courage pour risquer sa vie ou un de ses membres dans une cause pour laquelle il a osé, dans son impiété, invoquer l'aide du Tout-Puissant.»

— On lit dans le *Times* :

«La tragédie polonaise approche de son terme. Les Polonais ont noblement sacrifié leurs prétentions et acquis des droits à l'admiration du monde et de la postérité. Mais leurs actes de patriotisme et d'intrepidité se sont-ils toujours destinés à précéder leur chute ? seront-ils toujours vaincus par des barbares innombrables, et leurs vaillants exploits ne doivent-ils être écrits qu'avec leur sang sur la tombe de leur indépendance ? Les habitans de Varsovie, après avoir vu, de leurs fenêtres, le champ de carnage de l'autre côté de la Vistule, sont-ils destinés à voir se renouveler les massacres de Suwarow, par le conquérant de la Turquie ? Ce sont des questions que nous ne pouvons résoudre, et qui nous font frémir en y songeant.»

«Le gouvernement polonais semble lutter avec l'armée d'énergie et de décision dans ses opérations. La bataille de Praga, bien que le troisième jour la fortune puisse se repentir de ses faveurs, et se déclarer contre les forces inférieures des Polonais, ne décidera pas du sort de la capitale, et la prise de la capitale ne décidera pas du sort du pays. Varsovie est déjà soumise aux lois militaires, et si Varsovie est prise, la législature et le gouvernement peuvent se transporter dans une autre place jusqu'à ce qu'un nouvel appel soit fait au dieu des batailles. Si, à la fin, ils sont vaincus par le nombre et obligés d'accepter un maître après avoir vu leurs villes en cendres et leurs champs couverts de désolation, leur résistance n'aura pas été inutile. Le sang de leurs braves défenseurs, répandu avec profusion, aura payé non-seulement la gloire militaire, mais encore des avantages politiques, plus importants pour eux et pour le monde entier que dix fois le nombre de ceux qui se seront sacrifiés pour cette cause.»

«L'autocrate les a déclarés rebelles lorsqu'ils ne réclamaient que la jouissance des droits qui leur avaient été garantis par l'acte qui les soumettait à la Russie et par les articles de leur Charte. Il a osé nommer traitres les chefs de tout un peuple et les menacer des peines de la trahison. Ils ont répondu à ces calomnies par l'épreuve

des batailles. Ils ont prouvé qu'ils faisaient une guerre de nation à nation et non de révoltés contre leur maître. Un gouvernement, une armée, un peuple ne peuvent être tous des rebelles, et si après avoir subjugué la Pologne, l'empereur Nicolas voulait appliquer quelque clause pénale aux chefs ou aux champions de la révolution polonaise, toute l'Europe se lèverait en armes pour punir une pareille violation des lois de la guerre chez les peuples civilisés. Le premier effet de la glorieuse résistance opposée devant Varsovie sera donc de désabuser l'empereur de son erreur sur les droits des nations ; le second sera d'obtenir aux Polonais soit leur indépendance absolue, soit des libertés plus étendues, de quelque manière que la guerre se termine.»

DIRECTION DES POSTES DE LYON. AVIS.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de l'entreprise du transport des dépêches sur la route de Lyon à Beaune sont invitées à se présenter tous les jours, de neuf heures du matin à trois heures du soir, jusqu'au 22 du mois de mars courant, au bureau des postes de Lyon, pour prendre connaissance des charges de l'entreprise et y déposer leur soumission, que le directeur de ce bureau est chargé de transmettre à l'administration des postes.

LIBRAIRIE.

MAHIEUX,

A CEUX QUI AIMENT A RIRE COMME DES BOSSUS ;

Ses Mémoires, sa Vie, ses Amours, ses Farces, ses Bamboches, Luzzis, Facéties et bons Mots.

Prix : 60 centimes.

Chez Auguste BARON, libraire, rue Clermont. (7097)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE AUX ENCHÈRES,

(7095) Entre majeurs et mineurs, à laquelle les étrangers seront admis, De la terre de Beaujeu, située à Romans, canton de Chatillon-sur-Charatonne (Ain), dépendant de la succession de M. Gabriel Dutilleu, devant M^e Charvériat, notaire à Lyon, commis à cet effet, par arrêt de la cour royale de Lyon, du 5 janvier 1851.

Les immeubles à vendre se composent : 1° d'une maison de maître, logement du jardinier, pressoir, jardin, contenant, le tout, 35 ares, estimés trois mille francs, ci. 3,000 f. c.

Domaine cultivé par Michel Léger.

Il se compose de 1° la terre Morel, contenant 1 hectare 26 ares ;

2° Pré du Bassin, contenant 1 hectare 11 ares ;

3° Terre verchère du Château, contenant 34 ares 6 centiares ;

4° Fonds cultivé en vigne hautains, contenant 1 hectare 52 ares ;

5° La verchère de Beaujeu, contenant 61 ares ; le tout ensemble estimé dix-sept cent nonante fr. quatre-vingts centimes. 1,790 80

Le cheptel se compose de trois vaches, estimées cent trente-un fr. 131

Et des semences, blé froment, estimées quarante-cinq fr. 45

Estimation totale du domaine, quatre mille cent soixante-six fr. quatre-vingts cent. 4,966 80

Domaine de Beaujeu, cultivé par Cormorèche.

Il se compose 1° de bâtimens de cultivateur et jardin, de la contenance de 17 ares, estimés deux mille fr. 2000

2° Terre du champ de la Croix, contenant 6 hectares 18 ares. 3° Pré pâture des Etournes, contenant 1 hectare 74 ares. 4° Pâturage Juillard, contenant 5 hectares 25 ares. 5° Champ Maillard, contenant 9 hectares 54 ares. 6° Pâturage de la Jonchée, contenant 1 hectare 89 ares. 7° Champ de l'Allée, contenant 8 hectares 4 ares. 8° Grand pré, contenant 2 hectares 46 ares. 9° Verchère du domaine, contenant 1 hectare 55 ares ; le tout ensemble estimé neuf mille sept cent soixante-neuf fr. nonante c. 9,769 90

3° Le cheptel se compose de quatre bœufs, plus quinze taureaux, vaches, génisses ou autonaat et une jument ; le tout ensemble estimé mille soixante-cinq f. 1065

4° Des semences de blé et de seigle estimées trois cent trente-un fr. 331

Estimation totale du domaine, treize mille cent soixante-cinq francs nonante centimes 13,165 90

Domaine Béjard.

Il se compose : 1° de bâtimens d'exploitation avec aire, cour et verchère, contenant le tout 58 ares, estimé quatorze cents francs, 1400

2° Terre pierrière, contenant 1 hectare 11 ares ; 3° pré et vigne de Béjard, contenant 2 hectares 7 ares ; 4° terre Platard, contenant 82 ares. 5° Terre de la Forêt, contenant 3 hectares 99 ares. 6° Terre Hautin de Beaujeu, contenant 1 hectare 72 ares. 7° Les vigne et picarday morel contenant 53 ares. 8° pâturage Béjard, contenant 1 hectare 43 ares. 9° Grand champ Béjard, contenant 5 hectares 50 ares. 10° Pâturage de la Fontaine, contenant 23 ares. 11° Terre de la Fontaine, contenant 2 hectares 5 ares. 12° Pré et Pâturage des Cadoles, contenant 1 hectare 90 ares ; le tout ensemble estimé sept mille cent trente francs quatre-vingt-six centimes 7,130 86

3° Le cheptel se compose de quatre bœufs, dix vaches génisses ou autonaat, et d'une jument, estimés ensemble huit cent cinquante-six francs. 856

4° Les semences en froment et seigle, estimées deux cent trente-deux francs. 232

Estimation totale du domaine, neuf mille six cent dix-huit francs quatre-vingt-six centimes. 9,618 86

Domaine du Chemillier.

Ce domaine se compose, 1° des bâtimens d'exploitation, cour, jardin, de la contenance ensemble de 22 ares, estimé le tout douze cents francs. 1200

2° Verchère de Chemillier, contenant 90 ares ; 3° terre de la Fontaine, contenant 3 hectares 90 ares ; 4° pré de Chemillier, contenant 2 hectares 16 ares ;

5° pré de la Rivière, contenant 2 hectares 50 ares ; 6° terre de la Pierrière, contenant 2 hectares 78 ares ; 7° pré du Chemillier, contenant 84 ares ; 8° terre des Fourches, contenant 2 hectares 19 ares ; 9° pâturage des Fourches, contenant 12 ares ; 10° champ du Bourg, contenant 4 hectares 32 ares ; 11° pâturage du Bourg, contenant 93 ares ; 12° terre sur derrière, contenant 1 hectare 3 ares ; 13° pâturage du Chemillier, contenant 1 hectare 78 ares ; 14° pâturage du Bassin, contenant 66 ares, le tout ensemble estimé six mille quatre cent septante-cinq fr. trois c. 6,475 3

5° Cheptel composé de quatre bœufs, de huit vaches génisses ou veaux, et d'une jument, estimés huit cent quarante-huit francs. 848

4° Semences en blé, froment et seigle, estimées deux cent quatre-vingts francs. 280

Estimation totale de ce domaine, huit mille huit cent trois francs trois centimes. 8,803 5

Reserves.—Bois taillis.

1° Bois des Fourches, contenant 3 hectares 48 ares 2° Bois de la Fontaine, contenant 2 hectares 16 ares. 3° Bois Arthaud, contenant 1 hectare 78 ares. 4° Bois de la Forêt, contenant 4 hectares 94 ares. 4° Bois Juillard, contenant 1 hectare 48 ares ; 6° bois des Bouleaux, contenant 4 hectare 61 ares ; le tout ensemble estimé cinq mille cinq cent nonante-un fr. septante-quatre c. 5,591 74

Estimation générale, quarante-deux mille cent quarante-six fr. 42,146 33

L'adjudicataire aura la jouissance des biens depuis le onze novembre mil huit cent trente. Il payera depuis lors les intérêts de son prix.

La vente est faite à la requête 1° de dame Françoise Solichon, veuve de M. Gabriel Dutilleu, agissant comme tutrice légale de M. He Catherine-Emilie Dutilleu, sa fille mineure ; 2° de M. Joseph-Valery Dutilleu, négociant, agissant en son nom personnel comme co-héritier de M. Gabriel Dutilleu, son père, demeurant ensemble, à Lyon, rue Masson.

En présence de M. Joseph-Valery Eymard, rentier, demeurant à Lyon, quartier des Chartreux, agissant comme subrogé tuteur de ladite Catherine-Emilie Dutilleu, sa nièce.

L'adjudication définitive sera tranchée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M^e Charvériat, dans la maison de maître dépendant de la propriété, située à Romans, lieu de Beaujeu.

L'adjudication définitive est renvoyée à samedi vingt-six mars mil huit cent trente-un, onze heures du matin.

S'adresser à M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 11, pour connaître le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, ou à M. Dutilleu, rue Masson, n° 19.

ANNONCES DIVERSES.

(7070-5) Le lundi 14 mars, à 10 heures du matin, il sera procédé, devant M. Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 11, à la vente d'un domaine situé à Chaponost, lieu de l'Orme, composé de maison de maître, jardin, verger, prés, terres et vignes ; le tout de la contenance de 5 hectares 45 ares.

(6978-6) A vendre.—Deux beaux domaines sis sur la commune de Lapérouse (Ain). S'adresser à M^e Joannon, notaire, à Villars.

(7087-2) A vendre.—Une harpe en très-bon état. S'adresser rue St-Catherine, maison du Cœur-Volant, le petit escalier, au 5^e.

(7096) A louer de suite. — Un appartement garni donnant sur Rhône, en face le pont Lafayette. Il peut se diviser à volonté. S'adresser rue Claudia, maison du Concert, au 3^e.

(7055-2) M. Pasquet, ex-professeur au lycée de New-York ouvrira le 15 courant, deux nouveaux cours de langue, un pour les Messieurs et un pour les Dames. Rue Romaria, n° 7 à la librairie.



AVIS. Le superbe paquebot à vapeur le *François I^{er}*, récemment construit en Angleterre, armé de machines de la force de 120 chevaux partira de Naples le 5 mars prochain pour se rendre à Marseille, d'où il repartira le 18 dit pour retourner à Naples, en touchant les ports de Gènes, Livourne et Civita-Vecchia. Il abordera dans ce dernier port le 26 mars afin d'y débarquer les passagers qui désireront se rendre à Rome, pour voir les cérémonies de la semaine sainte.

Le 9 avril, il partira de Naples pour une tournée d'agrément en Sicile et à Malte, où les passagers pourront visiter tout ce que ces îles renferment de plus remarquable.

Du 6 au 8 mai, il reprendra la route de Livourne, Gènes et Marseille ; en sorte que dans un peu plus de deux mois, les voyageurs partis de France auront pu voir commodément presque toute l'Italie, la Sicile et Malte.

Pour fret et passage, s'adresser à Marseille à MM. C^e Clerc et C^e recommandataires, ou à M. Bléry, courtier royal, rue de la Courbière, n° 53.

SPECTACLE DU 14 MARS.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE

Le Médecin malgré lui, comédie. — Caroline, opéra-Flageolet magique, ballet.

BOURSE DU 11.

Cinq p. 0/0 cons. jouis. du 22 sept. 1850. 82f 30 82f. Trois p. 0/0, jouis. du 22 décem. 1850. 52f 40 52f. Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1851. 1400f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. juillet 1850. 55f 50 54f.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Ger. Franc. jouis. de nov. 1851. 56f 112

Empr. royal d'Espagne, 1823, jouis. de janvier 1851. 59f

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jouis. de jan. 1851. 42f 14.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jouis. de juillet 1851.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de GUYOT grande rue Mercière. n° 46